

OBJET RETRAIT PARTIEL DE LA DELIBERATION N°11/7-46 DU 19 NOVEMBRE 2011
AW 310, 348, 664, 665, 846 et 848 parties / rue Stanislas Gimart - Sainte-Clotilde / SAS ALIA

Par Délibération n° 11/7-46 du 19 novembre 2011, la Ville de Saint-Denis a validé le principe de cession de la parcelle AW 1011 anciennement cadastrée AW 310, 348, 664, 665, 846 et 848 parties, pour une superficie de 4 980 m², au profit de la SAS ALIA.

Les deux parties ont trouvé un accord sur les termes d'un projet de compromis qui a été signé le 30 novembre 2012.

Après plusieurs relances de la Commune, la SAS ALIA ne s'est pas manifestée pour la réitération de l'acte authentique.

Par conséquent, il convient de se libérer mutuellement des obligations liées à cette vente en retirant la délibération permettant la dite cession. La Ville ne sera plus juridiquement obligée envers l'acquéreur et pourra donc disposer de son bien librement.

En considération des éléments précités, je vous demande :

1° d'approuver le retrait partiel de la Délibération n° 11/7-46 en date du 19 novembre 2011 relative à la cession de la parcelle AW 1011 ;

2° de m'autoriser à prendre les décisions subséquentes à l'acte de retrait.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13456-1A-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/09/2013



Gilbert ANNETTE

OBJET RETRAIT PARTIEL DE LA DELIBERATION N°11/7-46 DU 19 NOVEMBRE 2011
AW 310, 348, 664, 665, 846 et 848 parties / rue Stanislas Gimart - Sainte-Clotilde / SAS ALIA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Sur le RAPPORT N° 13/4-56 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ESPERET Jean-Pierre, 11ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

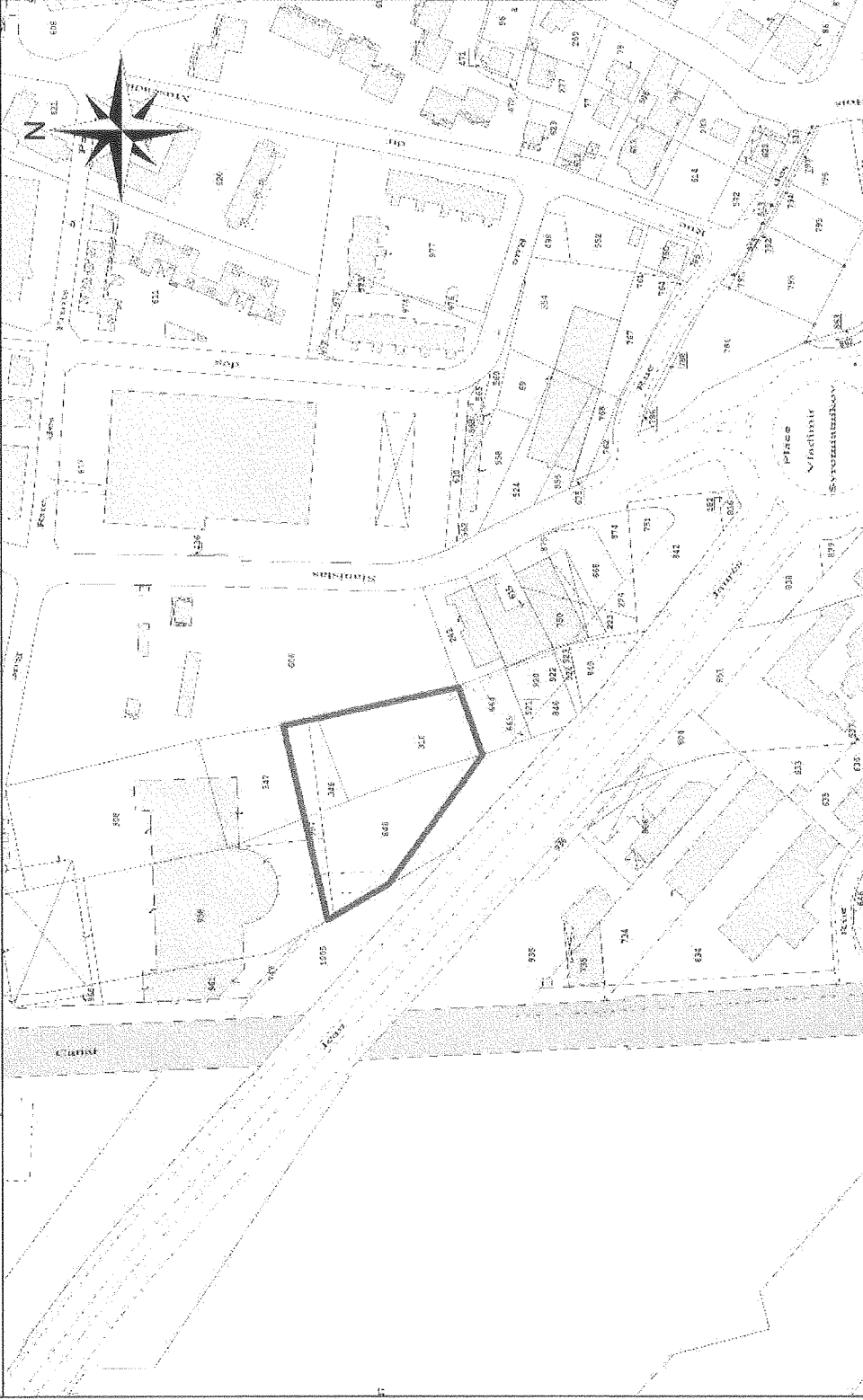
ARTICLE 1 Approuve le retrait partiel de la Délibération n° 11/7-46 en date du 19 novembre 2011 relative à la cession de la parcelle AW 1011 (ex-AW 310, 348, 664, 665, 846 et 848 parties).

ARTICLE 2 Autorise le Maire à prendre les décisions subséquentes à l'acte de retrait.

Ste Clotilde

AW 310-348-664-665-848 parties

1 / 2000



MAIRIE DE SAINT-DENIS

DATE DU TIRAGE : 28-08-2013 14h 08:25M

PROJET COMMUNAL D'AMENAGEMENT DE CADASTRE
SEC 1306/1307 - CHASSE EN COMMUNE / PLOCHES PROTEGES

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13456-2-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013